

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 21 janvier 2019 à 19h30

Affiché en application de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MMES MM. JANIN, SOUCHON, MANTEL, MOULA, BERTHELET, BARDIN, PEYTOUD, ERSTER, BERNARD, RICHARD, DUPUIS, MAGNAN, PORCHERON, VALENCIER et SEYVE

Absents excusés : MM CAILLAUX et RONZON

Absent ayant donné procuration : M. CAILLAUX à Mme SOUCHON

Mme SEYVE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce au conseil qu'une présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) va être réalisée par le bureau d'étude chargé de la rédaction du plan de gestion.

L'ENS de la combe de Vaux abrite plusieurs espèces remarquables d'orchidées, des pelouses sèches, flore et faune endémiques, mais en disparition.

Le nouveau programme est prévu pour organiser le site sur les 10 prochaines années avec un diagnostic, mais aussi des objectifs en matière de service et de budget.

Le département de l'Isère aide la commune à hauteur de 70 % approximativement. Ces subventions portent sur le fonctionnement et sur les acquisitions foncières nécessaires.

2 plans, de 5 ans chacun, avaient déjà été réalisés et sont arrivés à terme.

L'ENS est divisé en 2 types de zones :

- Celle d'intervention où se concentre la majorité des actions physiques : débroussaillage, clôture, entretiens et travaux importants. Taille approximative : 10 hectares
- Celle d'observation, où se situe une veille écologique avec surveillance, analyse d'opportunité et actions pédagogiques. Taille approximative : 200 hectares.

À proximité, parmi la faune, on retrouve l'azuré du serpolet (*phengaris arion* – papillon bleu) ; le sonneur à ventre jaune (*bombina variegata* – petit crapaud), dont l'habitat préférentiel se trouve être les prairies humides et proches des forêts. Ces deux espèces, vulnérables, sont protégées. Il est possible de rencontrer des écrevisses à pattes blanches (*austropotamobius pallipes*) seules écrevisses autochtones existantes, très sensible à la pollution des eaux, la pêche et la dégradation des lits. Ce crustacé, menacé, est protégé.

L'ENS est également le lieu de vie de quelques espèces remarquables de chauves-souris.

Toutes ces espèces sont pourtant présentes à l'extérieur des zones de l'ENS. Même si elles sont citées dans le plan de gestion, aucune action forte n'est alors possible pour les protéger ou les mettre en valeur.

Le bureau d'étude propose d'augmenter la zone d'action.

La zone d'intervention contient principalement des propriétés communales, mais des conventions existent avec les agriculteurs.

Il est à noter que les premières cartes de délimitation avaient été rédigées sans prendre en compte le parcellaire. En complément de l'agrandissement de la zone ENS, il est proposé de régulariser cette situation et de calquer l'ensemble de l'ENS sur des limites parcellaires.

2 propositions d'extension sont présentées aux élus :

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

- La première contenant l'ensemble des prairies, toute la zone boisée et le lit du ruisseau ce qui représente 88 hectares
- La seconde contient les prairies sèches, une partie du fond de la combe et le lit du ruisseau soit 43 hectares.

Le bureau d'étude précise que l'augmentation du périmètre n'implique pas forcément des acquisitions foncières, mais la maîtrise peut être issue de conventions.

En dehors de ces 2 propositions, d'autres rédactions mixtes peuvent être présentées.

Il est à noter que, dans les précédents plans de gestion, la question d'extension était déjà évoquée.

Mme SOUCHON souhaite savoir si les chauves-souris de l'ENS sont différentes de celles pouvant être rencontrées dans les hameaux ou même au village.

Le bureau d'étude lui répond que ce n'est probablement pas la même espèce. On retrouve trente genres de chauves-souris en France, dont la plupart sont présentes sur le territoire. Celles proches des habitations sont différentes de celles cavernicoles et qui sont encore présentes dans l'ENS.

Mme SOUCHON est intriguée par la seconde proposition qui ne semble pas couvrir la zone de vie des sonneurs à ventre jaune.

Le bureau d'étude acquiesce, mais précise que cette aire en périphérie est réduite, car sur un chemin. Les crapauds sont surtout présents dans les prairies à proximité de la forêt et des lieux humides. Le deuxième scénario couvre donc la majeure partie de l'habitat des batraciens.

Mme MOULA souhaite savoir si les écrevisses proviennent des « Blaches ».

Pour le bureau d'étude, c'est peu probable. Les écrevisses survivent dans un secteur limité et concentré. Cette famille est très sensible à la pollution, mais aussi aux changements comme l'érosion et le réchauffement (même solaire). Elle est aussi chassée par d'autres espèces d'écrevisses introduites (volontairement ou non) ou victimes de champignons exotiques.

Ces écrevisses se réfugient dans les têtes de ruisseau et sont de plus en plus déconnectées des autres cours d'eau. Année après année, cette espèce à pattes blanches disparaît.

Monsieur le Maire résume les propositions : soit ne pas étendre le zonage, soit l'extension la plus large, soit la solution intermédiaire.

M. PORCHERON évoque la question du budget en lien avec ces propositions, question approuvée par Monsieur le Maire.

Le bureau d'étude estime le coût actuel à 55 000 € sur 5 ans. Ce qui, compte tenu des subventions, représente une dépense pour la commune de 2 800 € par an.

Quelques dépenses demeurent incompressibles. Par contre, en cas d'extension, un investissement important sera à prévoir pour des clôtures.

Monsieur le Maire aimerait connaître le montant actualisé en fonction de l'extension.

Pour le bureau d'étude, en cas de choix du scénario le plus étendu, il faut compter sur une augmentation de +50 %

Monsieur le Maire calcule rapidement un reste à charge d'environ 4 000 € par an.

Mme MOULA indique que c'est sans prendre en compte l'achat de terrains.

Le bureau d'étude approuve, mais rappelle que l'idée est avant tout de passer des conventions et pas forcément de se porter acquéreur.

MM PORCHERON et MANTEL s'inquiètent de la garantie de subvention par le département. Pourcentage de 70 % garanti et surtout pour combien de temps ?

Le bureau d'étude se veut rassurant sur la question. Le département n'a pas communiqué sur des diminutions et subventions et il existe, même dans les communes alentour, des ENS avec des budgets de 250 000 €.

Le bureau d'étude précise que, malgré la plus petite taille, l'option numéro deux contient également l'ensemble des plus gros investissements. La différence entre la plus grande et la plus petite extension ne concerne que de la forêt ou la rivière.

Après cette présentation, Monsieur le Maire remercie le bureau d'étude et les informe que ce point sera discuté lors du conseil municipal

Après avoir procédé aux modifications, les élus approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre.

Ordre du jour :

BÂTIMENTS

TRAVAUX MAISON CLAVEL

Monsieur le Maire laisse la parole à M. MANTEL, ce dernier revient sur le devis joint à la convocation.

Il informe le conseil que ce devis a été revu à la baisse par rapport aux propositions initiales. La destruction a été prise en charge par les services techniques. Cette économie permet d'améliorer les travaux d'isolation.

Monsieur le Maire revient sur la délibération du 2 novembre 2017, qui prévoyait des travaux à hauteur de 65 000 € HT. Cette estimation ne prenait pas en compte une isolation complémentaire, surtout celle visant à supprimer les ponts thermiques.

Mme MOULA souhaite savoir si le toit sera refait

M. MANTEL lui répond que les tuiles et l'isolation seront revues, mais normalement pas la charpente sauf dégradation de cette dernière.

M. PORCHERON considère que vu le montant des travaux, tout le toit devrait être repris, ce que confirme M. MANTEL (tuiles, passes de toit). M. PORCHERON souhaite savoir si ces passes seront en PVC, il est répondu que cette décision n'était pas arrêtée.

Vote à l'unanimité

Arrivée de M. RONZON

Mme SOUCHON aimerait connaître la date de début des travaux

Monsieur le Maire pense pouvoir les lancer rapidement et espère pouvoir louer courant juillet.

Pour M. MANTEL, les travaux ne seront pas très longs, mais le plus compliqué c'est l'administratif : marché public, publicité, sélectionner les entreprises

M. PORCHERON demande si tous les réseaux sont branchés : eau, assainissement et électricité

M. MANTEL lui répond que c'est fait pour l'eau et l'assainissement, mais qu'il reste l'électricité.

M. BARDIN demande le montant prévu des deux loyers

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agira que d'un seul logement, les surfaces de plancher par étage étant modestes, Mme MOULA insiste sur le caractère tout en hauteur du bâtiment.

VIE ASSOCIATIVE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNION DE LA VALLÉE

Monsieur le Maire évoque la subvention sollicitée par l'association « Union de la vallée » pour l'organisation du concert hommage à Johnny.

Après échange avec les membres, le concert sera bien organisé, mais aucune demande de subvention ne sera réalisée pour cet évènement.

Mme DUPUIS confirme en indiquant toutefois que deux projets vont émerger pour l'année 2019 et que des demandes de subventions interviendront à ce moment.

Pas de vote

VOIRIE & RÉSEAUX

Adaptation de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente la délibération-cadre pour lui accorder les pouvoirs en matière de pilotage de l'éclairage.

Lors du dernier conseil, la majorité des conseillers approuvaient l'idée de diminuer ou d'éteindre l'éclairage public.

Vote à l'unanimité

L'idée a été soumise au SEDI 38. Il a informé la commune qu'il n'était pas pertinent de procéder à des extinctions de lampadaires équipés de diodes électroluminescentes (DEL ou LED en anglais). Il serait mieux de procéder à une diminution de l'éclairage.

Dans certains quartiers, la diminution de la luminosité est déjà réalisée : -50 % aux lotissements les pâquerettes, Monfort et près de la salle des fêtes.

Mme SEYVE demande confirmation du projet de tout passer en LED.

Monsieur le Maire confirme cette volonté. En 2019, l'entrée ouest va être changée avec abaissement programmé à -50 %. Des discussions sont engagées pour augmenter la diminution à -70 %. La suite des travaux concerne la rue du centre et la rue des grillons, mais aussi la route de Meyssiez.

Il reste encore 25 000 € de travaux à programmer. L'aire de camping-car, qui sera jumelée avec le parking de l'immeuble « Le cottage » par le biais d'une tranchée.

L'éclairage public au niveau du stade est à prévoir, mais également Chaumont qui conserve pour le moment de l'éclairage public « classique ».

En attendant ces travaux, il n'est possible que de couper l'éclairage la nuit en ces derniers points. Mais Monsieur le Maire estime compliqué de couper l'éclairage public à Chaumont alors que le village restera illuminé.

M. PORCHERON aimerait des détails sur la non-recommandation de la coupure de l'éclairage LED

Monsieur le Maire lui explique que les limites sont techniques : risque de déprogrammation et d'usure prématurée.

Mme SOUCHON propose de réaliser et distribuer un flyer aux habitants de Chaumont pour leur expliquer la démarche.

Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion publique avec les habitants concernés.

M. RONZON aimerait connaître l'avis de Mme RICHARD. Cette dernière revient sur sa volonté précédente de ne faire que de l'abaissement, mais, devant les limites techniques, elle souhaite que l'avis des habitants soit recensé lors d'une réunion.

M. RONZON propose d'essayer la coupure pendant 1 mois.

Un débat s'engage entre les élus pour décider des modalités de coupure et de communication. Monsieur le Maire résume l'idée des élus : une communication préalable est à effectuer et, en fonction des retours, une action sera menée.

M. RONZON évoque les risques de critique concernant la coupure de l'éclairage sur la voie publique.

M. PORCHERON estime que les critiques seront limitées vu l'heure estimée de coupure de l'éclairage. M. RONZON y agrée.

Monsieur le Maire rappelle les horaires estimés de coupure de minuit à cinq heures du matin. Il regrette que les travaux de changement de luminaire à Chaumont n'aient pas été réalisés plus tôt.

M. PORCHERON souhaite connaître le devenir de l'éclairage dans le nouveau lotissement.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un lotissement privé, déjà équipé en LED, mais qui ne sera pas concerné par la coupure sauf volonté des gestionnaires du lotissement.

Un élu pose la question de la route des Crez. Monsieur le Maire répond qu'à cet endroit, la lumière est déjà en LED.

M. PORCHERON souhaitait revenir sur la question de la quantité de points lumineux au centre de Chaumont.

Monsieur le Maire lui répond que cette quantité obéissait à une densité lumineuse légale.

Mme SEYVE demande si cette densité légale n'a pas changé.

Monsieur le Maire indique qu'à sa connaissance, rien n'a changé.

Monsieur le Maire souhaite conclure sur ce point et demande l'avis des élus concernant une coupure de l'éclairage puis une modernisation du réseau.

Pour M. RONZON, cette décision va dans le sens économique, mais surtout environnemental.

Mme RICHARD souhaite connaître la situation pour le Viannais.

Monsieur le Maire lui répond que ce quartier est déjà équipé en LED et fait l'objet d'un abaissement.

M. PORCHERON avait été informé, mais surpris, car il ne voyait pas de différence. La diminution étant progressive, l'œil s'habitue.

Mme SEYVE rappelle que l'abaissement n'est pas très utile pour l'environnement et que seule la coupure a un réel impact.

Monsieur le Maire et Mme SOUCHON comprennent l'argument, mais évoquent des questions également économiques. Le remplacement des lampes sodium a déjà permis une diminution de la consommation, mais il est encore trop tôt pour juger des derniers investissements, même s'ils espèrent une économie substantielle.

DIVERS & ORGANISATION

Convention CDG 38 aux solutions libres métiers, ajout de solution d'archivage

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une convention existe déjà pour la signature dématérialisée, le parapheur numérique et l'envoi dématérialisé. Cette nouvelle convention ne fait qu'étendre la précédente à une solution d'archivage sans changer le montant de la participation communale.

Vote à l'unanimité

Convention archiviste

Monsieur le Maire évoque la possibilité de faire appel à un service d'archive de la ville de Vienne, mais mutualisé par Vienne Condrieu Agglomération (VCA).

Mme PEYTOUD complète en indiquant qu'il s'agit d'un service commun de VCA et la ville de Vienne et qu'il s'agit d'une mise à disposition du personnel.

Monsieur le Maire évoque une mission complexe qui demande une formation, mais surtout du temps, ce que ne peut plus assurer le secrétariat communal.

Pour Eyzin-Pinet, 3 jours sont programmés à raison de 205 € par jour. Cette mission couvre à la fois une mise en archive de documents actuellement stockés au secrétariat, un nettoyage des archives et une destruction d'archives obsolètes.

Plusieurs élus s'inquiètent de voir des archives détruites et de la perte que cela entraînerait.

M. PORCHERON se demande si la destruction des archives ne pourrait pas être valorisée.

M. BERNARD indique qu'il s'agit souvent de documents confidentiels qui doivent être détruits dans de bonnes conditions avec certification.

M. RONZON revient sur la perte de document et est rassuré par la dématérialisation déjà entamée de certains actes.

Il lui est répondu que cette dématérialisation n'est pas rétro active et que des documents seront forcément éliminés sans copie numérique.

Mme PEYTOUD rappelle que la destruction et la conservation des archives sont réglementées. Certains documents seront conservés pour toujours alors que ceux, considérés comme non essentiels, sont envoyés à la destruction au bout d'une certaine durée.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITÉ

Convention région pour l'aide aux entreprises

Convention plusieurs fois évoquée, elle vise à associer la commune, VCA et la région. Cette procédure remplace le FISAC, arrivé à terme, avec quelques nouveautés. En effet, la région instruira le dossier à condition que la commune soutienne le projet. Seuls certains projets peuvent être subventionnés. En cas d'engagement de la ville, VCA doublera cette subvention qui sera également abondée par la région. Soit 15 % pour la commune, 15 % pour VCA et 20 % pour la région. Le montant des travaux doit être situé entre 10 000 et 20 000 € soit une subvention maximale pour la commune de 3 000 €.

Pour un projet de 20 000 €, le commerçant recevra une subvention de 10 000 €.

M. BARDIN demande confirmation que si une commune refuse de verser une subvention, aucune autre entité n'en versera.

Monsieur le Maire confirme.

Pour M. RONZON, cette position est logique puisque ce sont les mairies qui connaissent le mieux leur territoire.

Vote à l'unanimité

Délibération de principe actant le cadre de l'aide économique

La précédente délibération acte l'intégration de la commune au programme remplaçant le FISAC. Elle permet de débattre sur les subventions à accorder pour l'aménagement de l'institut « Corpor'L ».

Le montant définitif des travaux est inconnu, mais situé entre 18 000 et 20 000 €.

Les travaux du bâti seront payés par la commune : sol, plafond, électricité et ouvrants.

Par contre, la climatisation, l'éclairage, les petits travaux et le mobilier seront pris en charge par l'occupant.

Une discussion demeure sur le montant du loyer. Les élus présents indiquent leur volonté de rester raisonnables pour accompagner le commerçant. Ce dernier apporte de la vie et du dynamisme, mais aussi des clients potentiels pour les autres commerces.

Monsieur le maire rappelle que les travaux ne pourront pas, de toute façon, être subventionnables au-delà des 20 000 € et que le montant définitif de la subvention sera calculé en fonction des factures. Cette somme ne pourra pas excéder 3 000 €.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

Périmètre de l'ENS

Monsieur le Maire revient sur les 3 scénarii d'extension et les coûts liés.

Mme SEYVE rappelle que les coûts ne sont pas proportionnels à l'extension.

Monsieur le Maire revient sur la solution intermédiaire qui constitue déjà une première étape.

Mme SEYVE rappelle que la commune n'est pas obligée d'acquérir les terrains et que l'aménagement et le respect des espèces sauvages peuvent prendre la forme de convention avec les propriétaires.

M. BARDIN aimerait des détails sur les clôtures onéreuses évoquées par le bureau d'étude.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de clôture pour gérer les troupeaux et interdire l'accès à des lieux sensibles ou fragiles comme le ruisseau.

M. RONZON souhaite bon courage aux gestionnaires, car les clôtures en bord de ruisseau récupèrent toutes les saletés et sont rapidement dégradées.

M. BERNARD ne pense pas que le fond de rivière soit particulièrement impacté par ces nuisances.

M. BARDIN se demande ce qui empêchera les agriculteurs de laisser leurs animaux accéder au ruisseau.

M. MANTEL lui répond que ces limitations seront inscrites dans des conventions.

L'unanimité des membres se prononce pour un agrandissement modéré de l'ENS.

M. BERNARD souhaite savoir si la commune connaît déjà les contraintes pour les utilisateurs
Mme SEYVE lui répond que oui, elles sont connues.

M. BERNARD s'inquiète des effets possibles sur les pêcheurs présents sur le secteur.
La question sera posée au bureau d'étude

Bâtiment de l'OPAC 38, les Lauriers

Monsieur le Maire revient sur cette question. Plusieurs courriers ont été adressés à l'OPAC pour alerter sur la qualité médiocre et la dégradation du bâtiment.

Un bail à construire avait été signé en 1996 pour 45 ans, il reste donc 23 ans à ce bail.

Monsieur le Maire résume la note jointe à la convocation. Des travaux structurels sont prévus sur ce bâtiment et la mairie est appelée à participer, à cause du règlement de copropriété, à hauteur de 22 %. Au vu des travaux, la charge pour la mairie s'élèverait à 35 000 €. Mais si des dalles en béton doivent être coulées, le montant risque d'être beaucoup plus important.

Les locaux du rez-de-chaussée appartiennent à la mairie. Une partie est actuellement vide et servira d'hébergement temporaire pour l'esthéticienne le temps des travaux.

Le problème pour ce local est qu'il est possible que certains travaux impliquent le renforcement du plafond et donc une diminution de la hauteur sous plafond, pourtant déjà limitée.

Les choses restent à discuter.

Monsieur le Maire revient sur les scénarii relatifs à la question de propriété du bâtiment :

- Soit la commune demande à prolonger le bail à habitation et deviendra pleine propriétaire du bâti à l'issue de ce nouveau délai
- Soit l'OPAC 38 achète l'ensemble du bâti et prend à sa charge tous les travaux
- Soit la commune consent à la vente des logements uniquement, tout en conservant le rez-de-chaussée, mais devra participer aux travaux de structures proches et à l'avenir.

Monsieur le Maire ne cache pas sa préférence pour la dernière solution.

MM PORCHERON et BERNARD craignent une perte de contrôle en matière de foncier en cas de vente. Surtout pour un bâtiment situé en centre village et parfaitement visible.

Monsieur le Maire approuve, mais indique que la prolongation du bail n'est pas une solution recevable pour l'OPAC 38.

M. BERNARD comprend leur position, mais insiste sur l'implantation stratégique de ce bâtiment et qu'il est très important de le conserver. D'autant qu'il est difficile de se projeter dans 40 ans et que d'ici là, le lieu sera encore plus prisé ou nécessaire.

Monsieur le Maire est d'accord sur la volonté de conserver le bâtiment, qui est de plus l'ancienne Mairie. M. VALENCIER approuve cette position.

Monsieur le Maire revient sur les problèmes de financement. À mi-bail, les remboursements ne sont pas terminés et, en cas d'emprunt, l'OPAC 38 repart sur 50 ans de remboursement. La Mairie devra également se porter caution à cet emprunt.

Plusieurs élus s'inquiètent du devenir des locataires.

Monsieur le Maire leur répond qu'il ne reste plus que 2 foyers et qu'ils seront relogés le temps des travaux.

Mme MOULA estime que les travaux de 1996 sont récents et qu'il est surprenant de devoir déjà les refaire.

Monsieur le Maire évoque les exigences inférieures de l'époque par rapport à aujourd'hui.

Monsieur le Maire souhaite l'avis du conseil sur cette question.

M. BARDIN aimerait revenir sur le découpage du bâtiment et savoir qui perçoit les loyers. Monsieur le Maire résume l'historique : la commune a cédé un terrain bâti pour 45 ans. L'OPAC a aménagé 5 logements et les gère alors que la commune gère 2 locaux en rez-de-chaussée. Les loyers des logements sont perçus par l'OPAC 38, ceux du rez-de-chaussée : par la mairie.

M. BARDIN demande si tous les travaux seront à la charge de l'OPAC 38 s'il achète l'ensemble du bâtiment.

Monsieur le Maire lui répond que oui et que la mairie devra participer en cas d'achat partiel.

M. RONZON évoque le risque qu'en cas de vente complète, l'OPAC 38 cède le bâtiment abîmé à un prix modique lui permettant juste de rembourser les emprunts pour se débarrasser à la fois d'un bâtiment ancien et des travaux à engager.

Mme SOUCHON demande si les locaux du rez-de-chaussée sont protégés par le linéaire commercial.

Monsieur le Maire a des doutes. Les locaux étant propriété de la Mairie, il est possible qu'ils n'aient pas été inclus dans le linéaire. C'est une question à vérifier.

M. BERNARD insiste sur cette nouvelle question qui abonde l'importance de conserver la propriété du bâti.

Après débat, les élus approuvent l'objectif de conserver au moins le bas de l'immeuble, mais surtout d'attendre la suite des propositions et la position de l'OPAC 38.

Terrain à Chaumont

La commune est propriétaire d'un terrain constructible inutilisé à Chaumont. Le terrain a été estimé à 120 000 € par le service des domaines. La personne initialement intéressée a abandonné son projet. Toutefois, le nettoyage est quasi terminé et une étude de sol est en cours.

Monsieur le Maire propose de faire de la publicité pour vendre ce terrain : agence, site, panneaux

Certains élus se questionnent sur les possibilités de sortie des véhicules considérant la pente et le virage.

D'autres s'interrogent sur les risques de mouvement de terrain.

Monsieur le Maire indique que ce terrain est constructible, qu'il est situé dans une zone d'aléas faibles, que les constructions plus hautes sont éloignées et que la sortie ne devrait pas être trop problématique même si elle exigera un aménagement efficace.

Le conseil est favorable à la vente du terrain et à la publicité nécessaire.

Parking centre village

Monsieur le Maire évoque le problème de saturation du parking devant le pôle de santé. Il présente au conseil l'idée de prolonger le parking de la salle des fêtes jusqu'à celui de la pharmacie. L'idée est de ne pas faire d'enrobé ou de béton, mais de mettre en place des caillebotis pour laisser de l'herbe et permettre le passage de la tondeuse. Pour éviter les dégradations dans l'herbe par des véhicules, il est projeté d'installer une séparation.

Mme SEYVE propose l'installation d'un muret.

Monsieur le Maire explique que l'idée est plutôt d'installer un équipement amovible pour laisser la possibilité à d'importantes manifestations d'occuper l'espace.

M. BERNARD aimerait savoir si le parking de la piscine n'est pas aussi près de la maison de santé que ce projet.

Monsieur le Maire lui indique que le parking de la piscine est légèrement plus loin que le projet, mais surtout que ce parking est souvent plein : pendant les périodes de piscine, mais aussi aux entrées et sorties d'école.

M. PORCHERON revient sur le projet de parking le long de l'herbe, il se demande s'il n'est pas dangereux d'installer des places en bataille juste en face de l'aire de jeu. Les personnes devront reculer en direction des jeux d'enfants avec une visibilité faible.

Mme SEYVE propose de les mettre en long à cet endroit.

Monsieur le Maire n'est pas opposé à l'idée, mais pense qu'il faut rester homogène.

Il est rappelé que les salariés dentistes et les professionnels médicaux occupent désormais une vingtaine de places.

M. BARDIN demande s'il ne serait pas judicieux de transférer le terrain de boule au stade et de le transformer en parking.

Mme PEYTOUD fait remarquer que ce terrain a fait l'objet d'investissement conséquent et récent.

Plusieurs élus ne sont pas favorables à ce déplacement qui sera forcément mal perçu.

Monsieur le Maire rappelle en outre que l'aménagement doit intervenir rapidement étant donné les besoins.

Certains élus proposent d'occuper toute la largeur de l'espace vert sur la partie basse.

M. BERNARD rappelle les paroles de l'urbaniste incitant à ne pas casser la perspective verte. Cette affirmation est soutenue par Mme RICHARD.

M. BERNARD reste sceptique sur l'apparente volonté des professionnels de se garer plus loin qu'actuellement.

Monsieur le Maire reste confiant et pense que l'encadrement ou le bon sens les incitera à se garer sur ce parking.

Pour le moment, aucun chiffrage définitif n'est disponible.

Monsieur le Maire profite de ce point pour rappeler que les places de parking le long de la route, devant la Mairie, ne doivent pas être occupées par les professeurs des écoles et les agents communaux.

Monsieur le Maire indique que la question de l'aménagement sera de nouveau évoquée lors du vote du budget.

M. BERNARD souligne l'habitude prise en ville quand une place est trouvée, les automobilistes l'occupent puis effectuent l'ensemble de leurs courses ou activité à pied. Quitte à marcher plusieurs minutes. À la campagne, cette habitude a été perdue et les habitants cherchent à

être garés juste à côté de leur destination. Devant ce fait, M. BERNARD souhaiterait ne pas créer de nouveaux parkings, mais plutôt mieux signaler ceux existants qu'il estime suffisamment nombreux et jamais occupés en permanence.

Monsieur le Maire comprend cette position, mais indique que cet aménagement servira à plusieurs objectifs : proposer plus de places visibles, donc potentiellement libérer des places proches pour les personnes ne pouvant que se déplacer difficilement. Mais également de lutter contre le « rodéo » tout en maintenant l'espace vert.

Cette position de maintien de l'espace vert est soutenue par plusieurs élus.

Pour éviter le rodéo, certains élus proposent la mise en place d'une alternance poteaux et barrières. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut que l'installation empêche le passage de quads et peut-être même des motos.

Les détails restent à définir, mais la direction semble choisie.

Grand débat national

Monsieur le Maire montre au conseil le cahier de doléance existant sur la commune. Il a été contacté par un « gilet jaune » anonyme. L'élue l'a informé qu'un grand débat serait organisé à Moidieu-Detourbe le 7 février pour 5 communes et animé par Madame la Députée. La présence des Maires est souhaitée mais Monsieur le Maire aimerait que certains élus soient aussi présents.

Des flyers seront à distribuer et une publicité en Mairie est prévue.

L'idée est de faire remonter les informations des citoyens et que 10 ou 15 personnes sont tirées au sort pour s'assurer que le compte rendu soit fidèle aux échanges.

Des élus du conseil doutent du retraitement des données et plusieurs inquiétudes apparaissent sur le bon déroulé des débats. D'autres restent optimistes et pensent que certains échanges pourront être pertinents. La peur de débordement reste présente.

Mme PEYTOUD aimerait savoir si la mairie a été sollicitée.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de sollicitation particulière. Les Maires le sont, mais les élus peuvent accepter de venir à leur discrétion.

Déménagement du notaire

Monsieur le Maire informe le conseil que Me THOMANN-ROUSSET, notaire de la commune, déménage à Roussillon. Il souhaite connaître l'avis du conseil sur la continuité du partenariat ou changement de notaire.

M. PORCHERON demande si la commune a un lien particulier avec ce notaire.

Monsieur le Maire lui répond que non. Ce dernier propose de laisser les actes et devenir de la Mairie dans l'étude de Vienne sans notaire désigné pour le moment.

Le conseil municipal approuve.

Travaux OPAC 38

En complément du point précédent concernant l'immeuble des Lauriers, Monsieur le Maire précise que le bâtiment ne sera pas touché en 2019. Le temps des travaux, les occupants

actuels seront logés au bâtiment piscine. Vu le retard pris, le local de la piscine sera laissé à disposition de l'association sportive des Dauphins. Cette dernière laissera le local disponible le temps des travaux dans l'immeuble des lauriers, pour reloger les professionnels du rez-de-chaussée.

M. VALENCIER, président du club, apprécie le geste, mais demande à conserver l'Algeco.

INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire revient sur les différents bureaux communautaires.

Une réflexion est en cours sur l'aire de camping-car. À ce sujet, un courrier a été envoyé à Vienne Condrieu Agglomération pour changer les séparations en bois.

M. BERNARD pense se souvenir de l'interdiction de mettre des panneaux signalant les aires de camping-car.

Monsieur le Maire n'en a pas souvenir et des panneaux sont déjà en place.

M. VALENCIER aimerait savoir s'il n'est pas possible d'interdire le stationnement des voitures à cet endroit.

Monsieur le Maire explique que la question a été posée dans le courrier, mais que le policier municipal a déjà évoqué l'absence de solution.

Des travaux sont prévus au pont de Givors. La circulation va devenir très compliquée.

M. BARDIN évoque l'idée de mettre en place un pont provisoire militaire pour permettre la traversée.

Monsieur le Maire indique ne pas en avoir entendu parler, mais que les travaux devraient durer 6 mois.

Monsieur le Maire demande si des élus souhaitent faire des retours sur les commissions intercommunales.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur l'absence de repas entre élus après les vœux de début d'année. Il propose d'essayer la « cocotte eyzinoise ».

Mme SOUCHON et M. PORCHERON indiquent y avoir bien mangé.

Aucune date n'a été définie

Un covoiturage sera organisé jeudi pour assister aux vœux de VCA.

Mme SEYVE aimerait connaître la date du jour du nettoyage du village

M. MANTEL lui indique que la date n'est pas encore fixée et fin mars doit être organisée une permanence électorale le samedi. En conséquence, il est compliqué de prévoir une date.

Mme PEYTOUD signale que le chauffage dans la grande salle polyvalente est trop élevé.

Monsieur le Maire fait état d'une année compliquée en matière de chauffage. À la salle polyvalente, la chaudière neuve se met en sécurité, étouffée par les fumées provenant de l'autre chaudière plus puissante. Il est prévu d'installer un conduit d'évacuation dédié dans la cheminée existante.

Sur la grosse chaudière, le brûleur est depuis peu hors service.

Mme MOULA aimerait connaître l'avancée du chauffage en Mairie.

Monsieur le Maire lui répond que la situation se stabilise. Il n'y a plus de problème majeur avec la chaudière, le réseau est fonctionnel. Il ne reste qu'un problème de fuite sur une purge et un problème de combustion des pellets.

Mme MAGNAN aimerait connaître la réglementation routière au niveau du parking du « Cottage ».

Pour Monsieur le Maire, le sens est unique et instinctif considérant l'implantation.

Mme MAGNAN évoque des problèmes constatés à ce niveau. Tout le monde fait comme il le souhaite et, en l'absence de signalétique, le sens unique n'est pas respecté.

Monsieur le Maire note le besoin de fléchage au sol.

Mme MAGNAN fait remonter un manque de visibilité au niveau de l'épicerie pour pouvoir sortir. Surtout à cause des totems.

M. PORCHERON aimerait un retour sur les points d'apport volontaire (PAV) à Pinet.

Monsieur le Maire évoque des problèmes avec les habitants : il y a des plaintes. À cette occasion, la Mairie a pu constater qu'un habitant avait clôturé le domaine public pour se l'approprier.

Il est prévu d'organiser une réunion avec le département, car des problèmes de parking perdurent. Les PAV de Montfort ne posent pas de soucis tout comme ceux du plan.

Mme DUPUIS se demande s'ils sont utilisés.

Plusieurs élus confirment la bonne utilisation de ces PAV souvent pleins.

M. PORCHERON soumet l'idée d'installer un PAV à la salle des fêtes. Cette idée est soutenue par M. BARDIN et Mme MAGNAN.

Monsieur le Maire n'est pas contre l'idée. À soumettre en commission travaux.

Mme RICHARD aimerait mettre en valeur la signalisation de l'interdiction de stationnement devant le PAV à Chaumont.

Pour M. MANTEL, le problème est connu et doit être traité plus globalement avec réaménagement complet du parking.

Mme DUPUIS aimerait connaître l'avancée de l'installation du stop à la descente de la Marnière. M. MANTEL et Monsieur le Maire indiquent que l'étude est en cours par VCA. Un radar pédagogique devrait être installé dans les deux sens.

Mme RICHARD se fait porte-parole d'une habitante qui souhaite s'assurer que Monsieur le Maire sera présent pour célébrer son 108^e anniversaire. Mme RICHARD informe qu'un concert aura lieu le même jour.

Monsieur le Maire propose d'aller fêter l'anniversaire en début d'après-midi.

Monsieur le Maire fait un retour sur l'étude pour les maisons d'autonomie dont le rendu a été effectué ce matin.

M. PORCHERON demande si beaucoup de personnes ont répondu.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y en a 289. Certaines communes ont bien participé. Le bilan est que les répondants sont favorables à la construction des maisons d'autonomie. Mme MOULA précise que seuls 9 retours font état d'une opinion défavorable.

Le projet est de construire un bâtiment avec 34 lits.

Cette étude sera transférée au département pour initier la suite de la procédure.

Il est probable que ce projet s'étire sur 2 mandats et devra définir le projet, la gouvernance, les méthodes de fonctionnement et les services proposés. Ce temps sera l'occasion d'observer ce qui se fait ailleurs.

M. BERNARD aimerait avoir des retours sur les vœux, ceux de la commune et des autres.

Monsieur le Maire était satisfait du nombre de convives. Mais ces vœux rassemblent souvent du monde.

Mme MOULA indique qu'il y avait beaucoup de monde à Meyssiez également.

M. BERNARD évoque l'aspect positif du Conseil Municipal d'Enfant (CME).

Mme SOUCHON évoque le film qu'elle a trouvé sympathique et qui résume bien le territoire de VCA et le projet d'agglomération. Certaines communes avaient réalisé un diaporama pour résumer les différentes actions communales.

Prochaine réunion du conseil municipal

Mercredi 6 mars 2019 à 19 h 30

Séance levée à 22 h 15.
